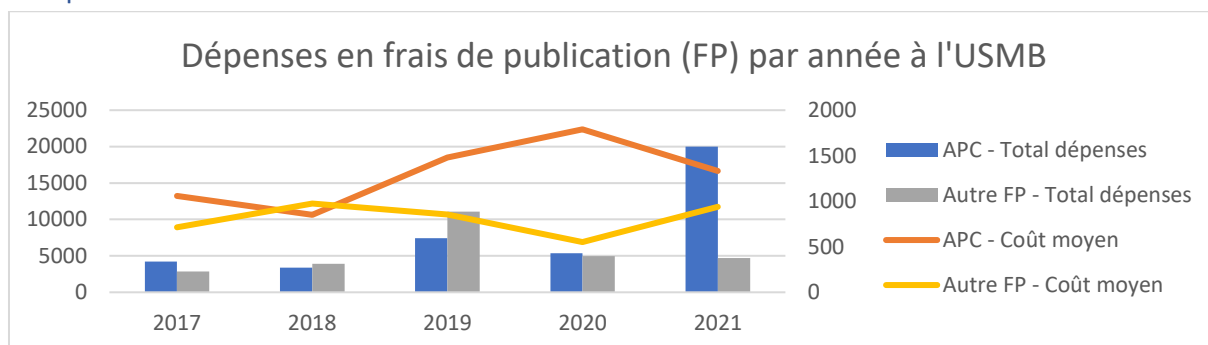


Enquête APC 2017-2021



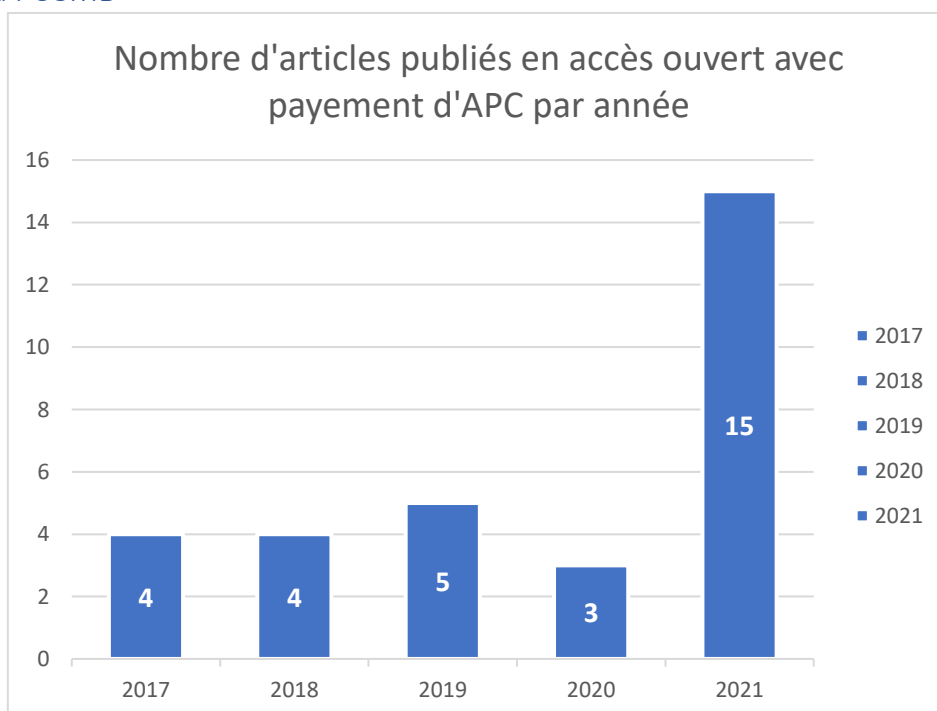
En coordination avec le consortium Couperin, l'Université Savoie Mont Blanc mène une enquête annuelle sur les dépenses en frais de publications (FP) depuis 2017. L'objectif est de disposer de données concrètes sur la réalité des dépenses en frais de publication des institutions, pour une plus grande transparence des coûts de l'édition scientifique.

L'enquête porte sur 2 types de dépenses :

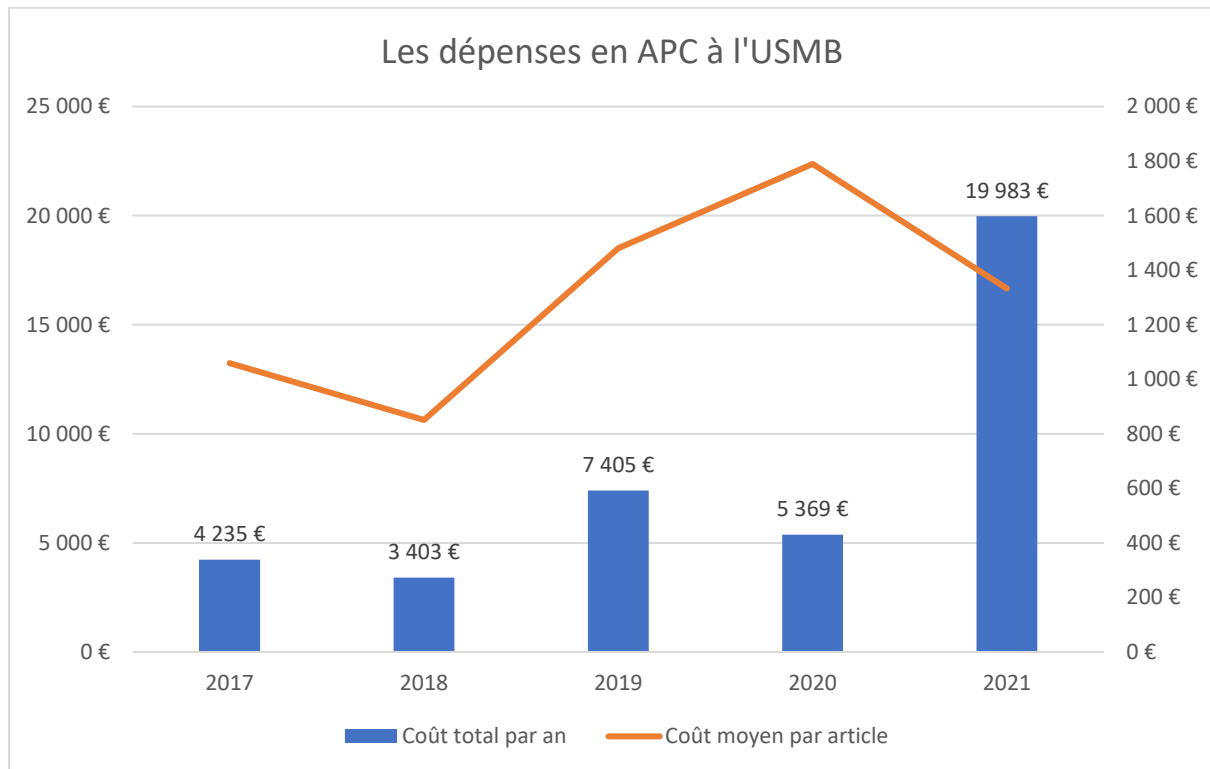
- Les frais de publications non liés à l'Open Access : frais de soumission, frais pour pages supplémentaires, figures en couleurs, etc.
- Les frais spécifiques de publication en Open Access, appelés APC (Article Processing Charges). Avec ce modèle, l'auteur.rice ou l'institution paye pour que l'article soit publié en accès ouvert, c'est-à-dire directement accessible en ligne, librement et gratuitement. Deux types de revues sont concernées : les revues dites « full Open Access », où tous les articles publiés sont librement consultables, et les revues dites « hybrides », où une partie seulement des articles sont librement consultables, les autres étant payants.

Les résultats de cette enquête nationale sont versés chaque année sur le site OpenAPC.

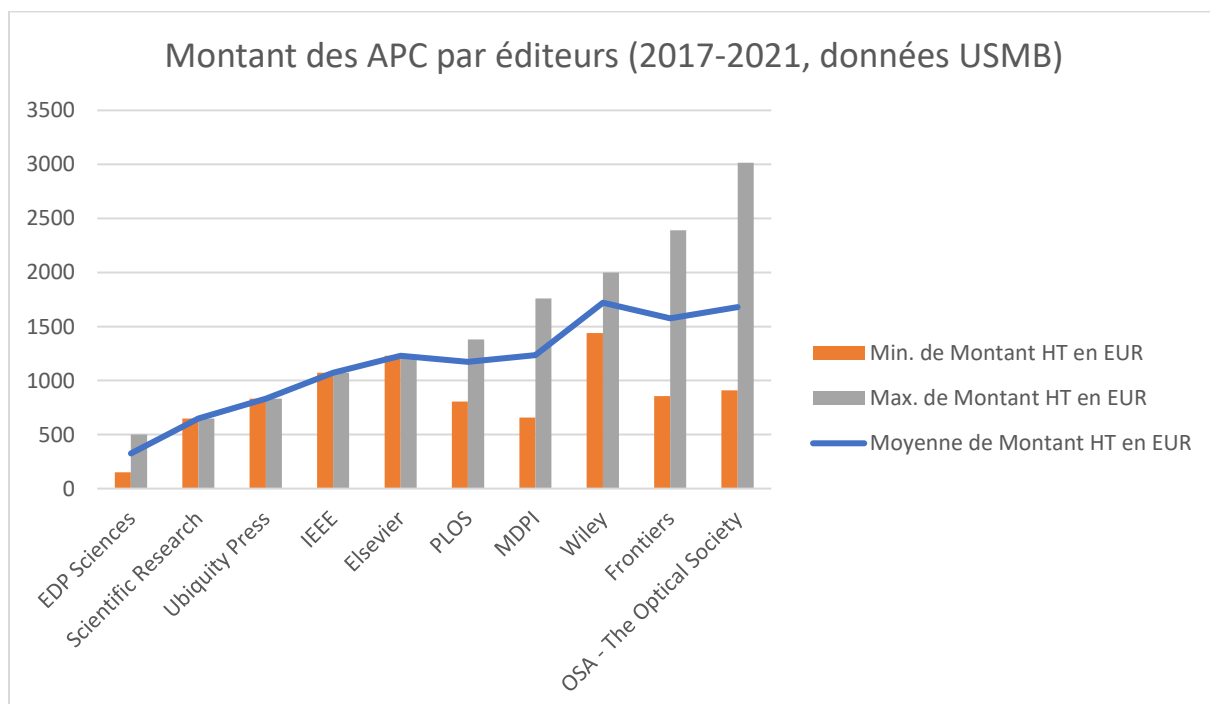
Les APC à l'USMB



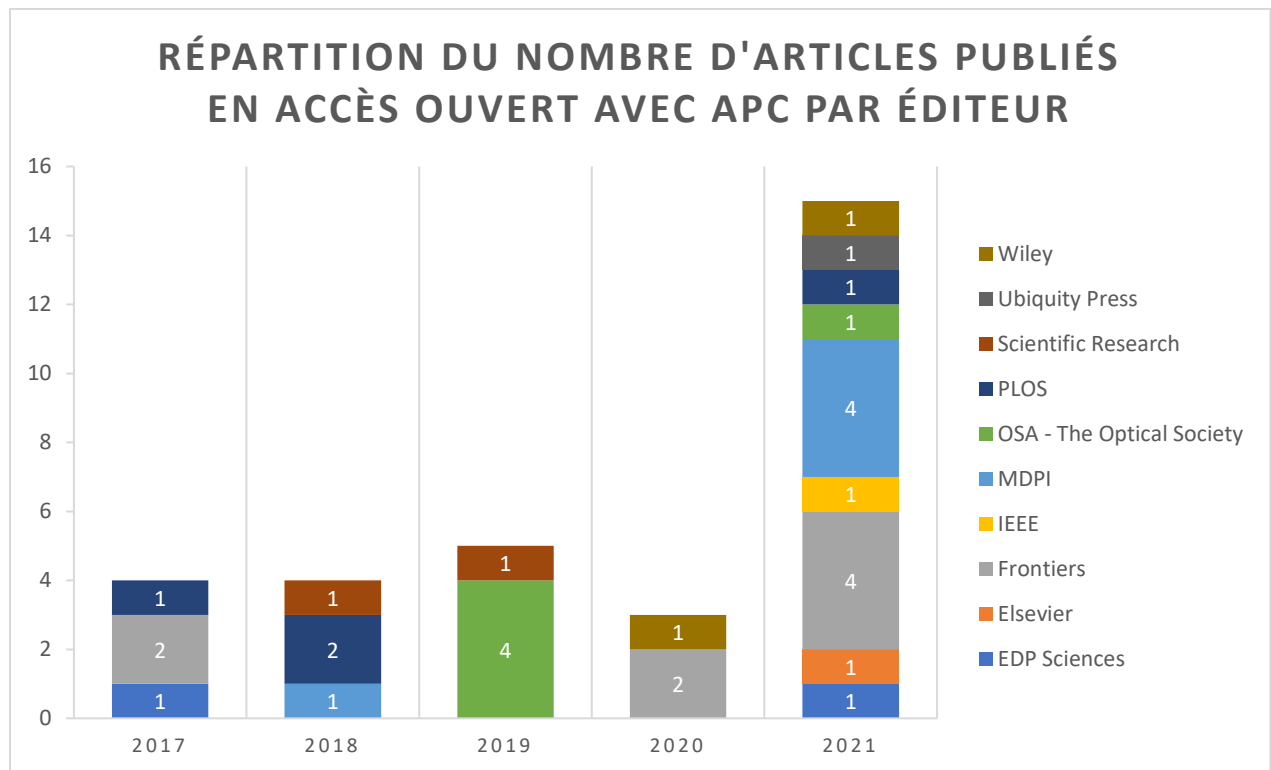
De 2017 à 2020, très peu d'articles étaient publiés en accès ouvert avec paiement d'APC. En 2021, le nombre d'articles augmente considérablement.



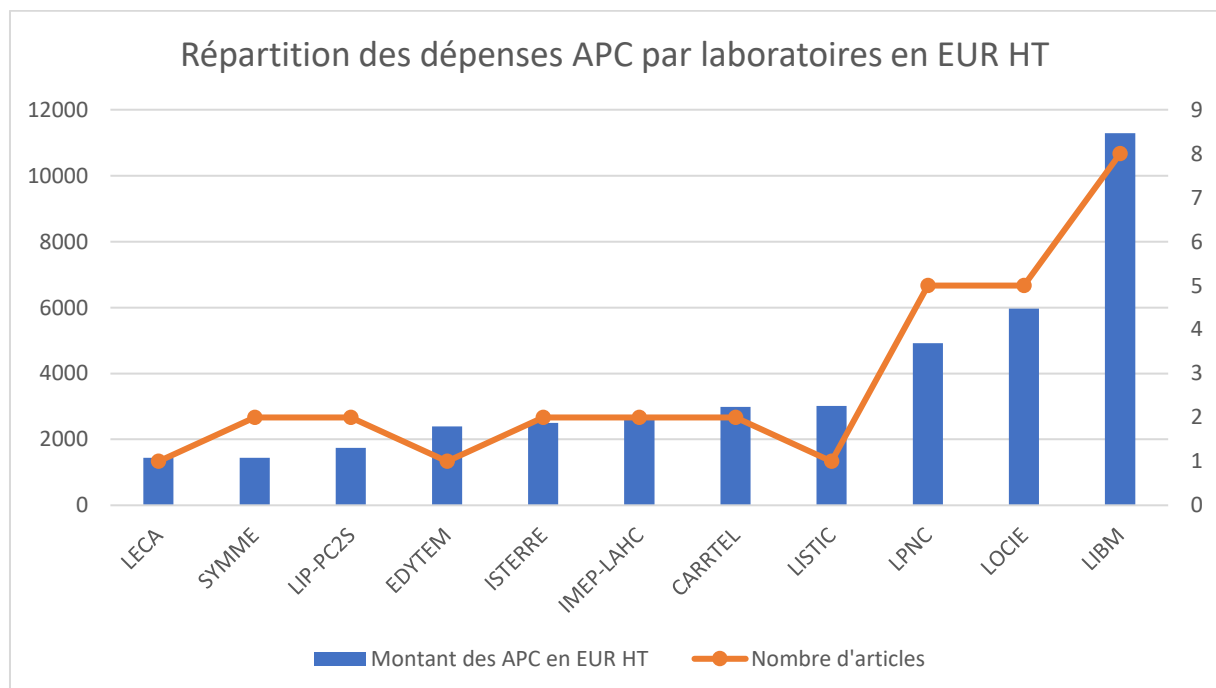
La dépense augmente en conséquence, cependant le coût moyen par APC est en baisse : il était de 1481 euros en 2019, de 1790 euros en 2020, il est de 1299 euros en 2021. Le coût moyen international d'un APC dans une revue full OA est de 1500 euros (sources : données 2017 issues de l'enquête nationale sur les dépenses APC coordonnée par le consortium Couperin.org + données 2017 et 2018 publiées sur la plateforme OpenAPC), les chercheurs.euses de l'USMB publient donc majoritairement dans des revues pour lesquelles les montants des APC sont raisonnables.



A l'USMB, le montant le plus bas dépensé en APC est 150 euros HT pour un article chez l'éditeur EDP Sciences, le plus élevé est de 3016 euros HT pour un article chez The Optical Society. Les éditeurs chez lesquels les chercheurs de l'USMB publient et dont les montants d'APC sont supérieurs à la moyenne internationale sont Frontiers, MDPI, Wiley et The Optical Society.



Des articles ont été publiés chez les éditeurs Elsevier, EDP Sciences et Wiley, avec [qui l'USMB a signé des accords](#) qui permettent de bénéficier de réduction – voire de déduction complète – des frais d'APC.



Tous les laboratoires ne sont pas représentés dans l'enquête, les dépenses en APC sont majoritairement le fait des laboratoires en STM. Cette tendance est internationale et n'est pas propre à l'USMB.

Publier en accès ouvert

Publier en accès ouvert ne veut pas forcément dire payer des APC. La grande majorité des revues purement open access sont sans APC (70% en mars 2022 selon le DOAJ).

Grâce à l'article 30 de la loi pour une République numérique, vous disposez, même après avoir accordé des droits exclusifs à un éditeur, du droit de mettre à disposition gratuitement, sous réserve de l'accord des éventuels coauteurs, la version finale de votre manuscrit. Ainsi, si vous ne voulez pas payer d'APC mais que vous souhaitez mettre vos articles à disposition de la communauté scientifique, vous pouvez déposer vos articles dans une archive ouverte comme HAL.

L'université de Lille a développé un petit outil très simple d'utilisation pour connaître ses droits concernant la diffusion d'une publication : <https://form.typeform.com/to/W2ZZMV?typeform-source=decadoc.typeform.com>

« Art. L. 533-4.-I.-Lorsqu'un écrit scientifique issu d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des dotations de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics, par des subventions d'agences de financement nationales ou par des fonds de l'Union européenne est publié dans un périodique paraissant au moins une fois par an, son auteur dispose, même après avoir accordé des droits exclusifs à un éditeur, du droit de mettre à disposition gratuitement dans un format ouvert, par voie numérique, sous réserve de l'accord des éventuels coauteurs, la version finale de son manuscrit acceptée pour publication, dès lors que l'éditeur met lui-même celle-ci gratuitement à disposition par voie numérique ou, à défaut, à l'expiration d'un délai courant à compter de la date de la première publication. Ce délai est au maximum de six mois pour une publication dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine et de douze mois dans celui des sciences humaines et sociales. »

Pour aller plus loin

Vous souhaitez publier en accès ouvert ? Vous voulez en savoir plus sur ce modèle de publication ? Le consortium Couperin propose [une FAQ à destination des chercheur.euses](#), pour vous orienter dans vos choix avant de publier.

Vous pouvez nous écrire à question-bu@univ-smb.fr pour toute question ou si vous souhaitez bénéficier d'une formation au dépôt dans HAL.